

ESPOIR EN AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Avec ce dernier rendez-vous de l'année, je voudrais vous partager notre espoir. L'espoir que chacun de nous puisse mener une vie choisie dans des conditions dignes. L'espoir dans une vie où la maladie et le handicap, certes, fragilisent, mais ne conduisent pas à l'exclusion. L'espoir dans une société inclusive, accueillant la différence comme une richesse à faire fructifier. « *La différence est un espoir pour l'humanité* » (J. Dizant).

L'espoir, c'est l'attente d'un événement futur dont la réalisation est encore incertaine. L'espoir, c'est aussi quand on n'accepte pas le présent, et qu'on se projette dans un futur qu'on désire meilleur. L'espoir est positif car il permet de se battre pour obtenir le but fixé. Il y a en nous un espoir qui ne veut pas être déçu, qui nous fait voir plus loin, au-delà de nos propres montagnes. Un espoir qui nous permet de croire en l'incertain et de tabler sur demain. L'espoir a toujours raison.

Mais l'espoir, sans échéance, peut devenir désespoir. Continuons à nous battre pour obtenir, grâce à notre énergie collective, une prise en charge des maladies et des handicaps psychiques en adéquation avec les connaissances du XX^{ème} siècle.

Dessiner l'espoir pour lutter contre la stigmatisation. Nous avons besoin de vous tous pour concrétiser nos espoirs et casser la stigmatisation qui enferme les personnes vivant avec des troubles psychiques et leurs familles. Aujourd'hui encore, nous avons vu arriver [3 décrets sécuritaires](#). Il est inacceptable que nos dirigeants accolent « dangerosité » à « troubles psychologiques ou psychiatriques ». Il est inacceptable que nos proches soient ainsi

stigmatisés par une réglementation qui ne les concerne pas, et qui acte, dans un texte de loi, le lien abusif et jamais démontré entre souffrance psychique et dangerosité.

L'espoir, c'est aussi ce temps partagé. Nous entrons dans un temps sensible : celui des fêtes de fin d'année. Ce temps nous renvoie parfois à ce qui n'est pas. Prenons le temps de nous aimer et de reconnaître que face à nos fragilités intérieures, nous avons fait preuve de force et de résilience.

Je vous adresse mes pensées les plus sincères pour que ces fêtes se passent dans la sérénité et que l'année qui s'annonce nous apporte de beaux moments.

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente



Troubles psychiques : non au fichage !

Les [décrets](#) 2020-1510, 2020-1511 et 2020-1512 du 2 décembre modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure précisent que pourront être enregistrées des données à caractère personnel, y compris relatives aux troubles psychologiques ou psychiatriques. Dans une [lettre ouverte](#) du 16 décembre adressée au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Solidarités et de la Santé, l'Unafam a demandé l'annulation de ces décrets liberticides et stigmatisants. Nos proches ont besoin d'aide, pas d'une inscription sur un fichier !

Les 3 fichiers incriminés sont le [fichier Prévention des atteintes à la sécurité publique](#) (PASP), le fichier Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GIPASP) et le fichier Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP). Attention, ce dernier fichier est utilisé pour réaliser les enquêtes administratives préalables à certains recrutements dans la fonction publique. Nous ne mesurons pas à ce jour les conséquences de tels textes mais avec la rupture du secret médical, la discrimination est à l'œuvre.

Isolement et contention : la législation évolue

L'adoption du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 par l'Assemblée nationale dessine un nouveau cadre pour l'isolement et la contention. L'[article 84](#) (ex-article 42) précise que le médecin devra saisir le juge des libertés et de la détention passé un certain délai pour le contrôle de ces mesures.

Les pouvoirs publics s'engagent auprès des [soignants](#) pour accorder quelques moyens afin de mettre en pratique cette loi et mettre en place des solutions alternatives. Mais la somme allouée ne suffira pas à modifier les pratiques. C'est à tous les niveaux que les professions médicales doivent être parties prenantes afin que la prise en charge permette des soins adaptés à la personne. Pour l'Unafam, la question de l'isolement et de la contention reste indissociable de celle de la formation des équipes et du développement de solutions d'accompagnement hors hôpital, en amont comme en aval.

Droits des personnes : la CGLPL engagée

L'Unafam a rencontré Dominique Simonnot, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL). Elle inscrit son mandat dans la suite d'Adeline Hazan et nous a assuré de son soutien dans nos combats pour le respect des droits fondamentaux des personnes vivant avec des troubles psychiques. Nous avons échangé avec elle sur les carences de prise en charge conduisant trop souvent à la crise et à son corollaire : les soins sans consentement.

Nous avons échangé sur notre vision commune de la nouvelle loi sur l'isolement et la contention. Si celle-ci représente une avancée, elle reste en-deçà de nos attentes. A quand un moratoire sur la contention ? Nous avons présenté les Commissions départementales des soins psychiatriques (CDSP). Nous avons convenu que CDSP et CGLPL n'ont ni les mêmes rôles, ni les mêmes fonctions. Mais les CDSP peuvent s'inscrire, par leur proximité, en relais des recommandations que fait le CGLPL et se sentir soutenues dans leurs actions par ces recommandations.

MDPH : vers une simplification des démarches ?

La [feuille de route MDPH 2022](#) (Maisons départementales des personnes handicapées) prévoit la réalisation de 38 projets d'ici 2022. 4 projets phares s'adressent directement aux personnes concernées et à leurs aidants :

- Le déploiement des droits à vie pour simplifier le quotidien des personnes qui ont un handicap irréversible ;
- L'amélioration de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour prendre en compte de nouveaux besoins de la vie quotidienne de la naissance au grand âge ;
- Le renforcement de la participation des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants pour améliorer l'expression du projet de vie et le choix du parcours de chaque usager ;
- Le déploiement de [MDPH en ligne](#), un service en ligne de dépôt des demandes pour faciliter les démarches administratives.

L'Unafam suit de près ce dossier et ne manquera pas de vous tenir informés.

Qui sont les jeunes aidants étudiants ?

Les études sur les jeunes adultes aidants (18-25 ans) sont très récentes. Elles ont montré que l'aide apportée par les jeunes aidants évolue au cours du passage à l'âge adulte. L'objectif de l'étude Campus-Care est de mener une première étude sur les étudiants, afin de mieux comprendre les spécificités des jeunes adultes aidants et les difficultés auxquelles ils sont confrontés, plus particulièrement en lien avec leur scolarité. Vous êtes étudiant.e ? Participez en complétant ce [questionnaire](#) anonyme.

Le handicap psychique chez l'enfant, et si on en parlait ?

[Mon enfant va dans un hôpital de jour - Le handicap psychique au quotidien](#) est un livret illustré élaboré par des parents et des professionnels. Il met la lumière sur ce handicap invisible souvent incompris et sur le quotidien des familles concernées - combats, tristesse, lueurs d'espoir, débuts de solutions. C'est un outil préventif à destination du grand public comme des professionnels de l'enfance, du social, du médico-social, du sanitaire et de l'Éducation nationale.

Focus

Séjours " Répît " et " Parenthèse "

Les [séjours Falret « Répît » et « Parenthèse »](#) ont été élaborés en partenariat avec l'Unafam à destination des familles et des personnes confrontées à la souffrance psychique. Une semaine d'activités et un programme sur mesure alternant ateliers de formation et ateliers

corporels, pour acquérir des savoir-faire afin de bien accompagner votre proche malade tout en préservant votre qualité de vie. Le coût du séjour peut être pris en charge en grande partie par différents organismes (caisse de retraite, mutuelle, CCAS, etc.).

Concours Art postal 2020 : les lauréats

Le concours d'art postal 2020 a pour objectif de sensibiliser le grand public et de déstigmatiser les maladies psychiques à travers la création. L'édition 2020, en partenariat avec le Musée de La Poste et le GEM Artame Gallery, avait pour thème : « le cosmos ». Les [lauréats](#) sont : Adultes - 1er Prix : Alice Lacomblez (59), 2e Prix : Adhérents du GEM Métamorphose Château Margaut (33), 3e Prix : Astrée Lapalus (56) - Prix Enfant : Louise Kapala (79). Bravo à tous les participants et à l'an prochain !



SISM 2021 : le respect des droits à l'honneur

La 32e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) aura lieu du lundi 4 au dimanche 17 octobre 2021 sur le thème : Santé mentale et respect des droits. Ce sera d'ailleurs le sujet central du Sommet mondial de la santé mentale, qui sera organisé en France en Octobre 2021, par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Ce thème permettra aux organisateurs qui le souhaitent de mettre à profit les efforts fournis à la préparation des SISM 2020 sur la thématique des discriminations. Les événements qui n'ont pu avoir lieu du fait de l'épidémie, ni en mars ni en octobre, pourront être reprogrammés.



Un outil pédagogique pour agir contre la stigmatisation

Le [GPS Anti-Stigma](#) a été créé pour guider les personnes ou organismes souhaitant agir contre la stigmatisation en santé mentale. Cet outil a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail sur la stigmatisation des troubles psychiques auquel l'Unafam a participé, co-animé par Psycom et le Ministère de la Santé. Ce groupe a été créé en 2019 dans le cadre de la [Feuille de route santé mentale et psychiatrie](#). Il est chargé de faire des propositions concrètes pour aider les acteurs et actrices de terrain à déployer des actions de lutte contre la stigmatisation, inspirées de recommandations internationales de bonnes pratiques.



« La forêt de mon père » en DVD

« [La Forêt de mon père](#) », de Vero Kratzborn, sorti en salles durant l'été 2020, aborde pour la première fois en France au cinéma la question de la place des enfants et adolescents vivant avec un parent en souffrance psychique. L'Unafam, en tant que partenaire, vous invite à soutenir le film en cette période difficile pour le monde de la culture. Vous pouvez vous procurer le DVD sorti le 1er décembre sur les sites spécialisés (Fnac, Amazon, etc.) mais également dans les magasins Fnac, Cultura, dans certaines librairies et dans les supermarchés (Leclerc entre autres). Le film est également disponible sur les plateformes (UniversCiné, Orange, MyCanal, etc.) et dans les médiathèques numériques.



L'UNAFAM A BESOIN DE VOUS

Ensemble, nous avons fait corps face aux défis de 2020. En 2021, l'Unafam aura encore besoin de votre force et de votre aide pour mener à bien nos actions, nos combats, et ainsi répondre aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques et ceux de leurs familles.

Vous avez récemment reçu un e-mail vous invitant à faire un don à l'association, par chèque ou [sur le site Internet de l'Unafam](#). Quel que soit son montant, votre don nous aidera et nous vous en remercions du fond du cœur. Nous vous rappelons que votre don ouvre droit à un reçu fiscal (au titre de l'année 2020 pour tout don effectué avant le 31 décembre 2020) permettant une réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre versement. Ainsi, un don de 75 € ne vous coûte réellement que 25 €.

▪ Foire aux questions Service Social ▪

Ma fille est en déclaration fiscale commune avec moi. Elle n'a pas travaillé en 2019 mais a perçu quelques intérêts imposables d'une assurance-vie. Comment et quand déclarer ces revenus à la CAF afin qu'il n'ait pas d'erreur dans la prise en compte des ressources ? Mme V. (91)

Le 11 décembre 2020, la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF) précise que le formulaire de recueil des revenus de placement **pour l'année 2019** des allocataires de l'**AAH** (et des aides au logement) **rattachés au foyer fiscal de leurs parents** a été envoyé aux allocataires au début de ce mois de décembre.

Seule cette notification ([spécimen disponible ici](#)) doit servir à déclarer les **revenus imposables de placement des allocataires de l'AAH perçus en 2019** afin que la CAF distingue leurs revenus de placements de ceux de leurs parents pour calculer le montant de l'AAH à verser à compter de janvier 2021.

La CNAF signale que ce formulaire doit être renvoyé dans les meilleurs délais, c'est-à-dire **courant décembre et au plus tard courant janvier**, pour assurer la continuité du versement de l'AAH ; une information via un SMS sera envoyée par les CAF aux allocataires le 10 janvier.

Rappel : les revenus de placement représentent les revenus du patrimoine imposables tels que les revenus des capitaux (intérêts) et des valeurs mobilières comme les actions, les obligations... après abattement fiscal, les revenus fonciers (revenus de biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire), ou encore les plus-values et gains divers, les rentes viagères à titre onéreux (et les rentes des contrats d'épargne-handicap **pour les revenus supérieurs à 1830 euros annuels**).

■ Isabelle Debiasi
Assistante sociale Région Île-de-France
isabelle.debiasi@unafam.org

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

[Stress, anxiété, blocage : Sortir de la dépression \(et de l'anxiété, angoisses, stress\)](#). Interview de Rebecca Egly, médecin généraliste.

▪ Formations pour les aidants ▪

Pendant ce confinement, nos formations pour les aidants ne peuvent avoir lieu en présentiel. Nous avons cependant à cœur de rester près de vous en vous apportant un accompagnement de qualité et travaillons à l'adaptation de quelques formations dans **un format visio-conférence**.

Notre **journée d'information sur les troubles psychiques** pourra ainsi très prochainement être proposée dans ce format par vos délégations Unafam de proximité. Elles vous tiendront informés des sessions qu'elles vont mettre en place et, bien sûr, nous relayerons les dates.

D'ores et déjà, si vous êtes proche d'une personne souffrant de schizophrénie, nous vous invitons à suivre notre **module en format e-learning sur les schizophrénies**. Il est accessible gratuitement sur www.formaidants.fr

Agenda

Quand un frère manque, quel avenir pour celui qui est vivant ?

9 janvier 2021

Webinaire organisé par la Société européenne pour la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent (SEPEA).

[En savoir plus](#)

Que peuvent apporter les patients aux professionnels et à leurs pairs ?

28 janvier 2021

Webinaire organisé par Expairs

[En savoir plus](#)



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03



Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie